

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et non chargés de les renvoyer. — Toute lecture non autorisée sera rigoureusement punie.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉGANZ. Ancien député de Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT			
Ville de Lyon	10 fr.	Six mois	20 fr.
Département du Rhône	11 fr.	—	22 fr.
Départem. limitrophes	12 fr.	—	23 fr.
Autres départements	13 fr.	—	25 fr.

Un an : 40 fr. Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant : G. BENOIT-GONIN. Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 8 JUIN

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

- 1^{re} section (quai de Serin) M. BESSIERES. ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL.
- 2^e section (quai Saint-Clair) M. LOMBARD-BROSSET. NOTAIRE.
- 3^e section (Palais-des-Arts) M. DEVILLE. AVOCÉ.
- 4^e section (place de Lyon) M. MARIUS DUC. MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.
- 5^e section (Hôtel-Dieu) M. VINCENT CHAPUIS. AVOCÉ.
- 6^e section (place de la Charité) M. BOUVET. ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL.
- 7^e section (Bellocour) M. EDOUARD AYNARD. BANQUIER.
- 8^e section (Ainay) M. PIATON.
- 9^e section (Arsenal) M. FRITZ HOFFHERR.
- 10^e section (quai des Brotteaux) M. CHABRIERES-ARLES. PRÉSIDENT DU BUREAU DE BIENFAISANCE.
- 11^e section (quai des Brotteaux) M. SEVENE. MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.
- 12^e section (St-Enoch) M. DIET-MOREL. COMPTABLE.
- 13^e section (Métropole) M. MACOT. AVOCAT.

au dehors, elle nous aliénait toutes les sympathies.

Nous ne voulons point énumérer à nouveau les incidents, trop connus, qui ont marqué le cours de nos derniers destins : nos adversaires eux-mêmes ne peuvent plus nier aujourd'hui, qu'à l'époque où Napoléon III s'engagea si follement dans cette malheureuse guerre avec l'Allemagne, tous les efforts de notre diplomatie étaient restés stériles, et n'avaient pu conquérir à l'empire un seul allié. Quels prodiges n'eût-il donc pas fallu pour qu'un gouvernement, né dans des circonstances si exceptionnellement douloureuses, ait pu — en un si court espace de temps — panser toutes les blessures de la France, et la faire remonter, d'un premier bond puissant, au rang d'où elle est tombée ! Et cependant, que de résultats obtenus déjà ! Quelles preuves de vitalité, de puissance et d'énergie morale le pays n'a-t-il pas données, depuis deux ans, et n'est-ce pas fournir la preuve d'une monstrueuse ingratitude que de contester au gouvernement de M. Thiers la part qu'il peut revendiquer, à juste titre, dans l'œuvre de notre relèvement !

Mais s'il était vrai que, malgré tant de témoignages palpables de son patriotisme éclairé, malgré son attitude, à la fois pleine de réserve et de dignité, vis-à-vis des grandes puissances, la présence au pouvoir de l'illustre homme d'Etat n'eût pas cessé d'être, pour l'étranger, un motif de tiédeur ou de méfiance ; la révolution parlementaire du 24 mai aurait certainement provoqué des manifestations significatives. Il y a plus, et, après avoir si vigoureusement combattu la politique extérieure de M. de Rémusat, le nouveau ministre des affaires étrangères avait, ce nous semble, le devoir strict d'accentuer énergiquement les divergences qui peuvent exister entre la conduite suivie par son prédécesseur, et celle qu'il se propose de tenir à son tour.

Or, jusqu'à ce jour, un seul document diplomatique a été livré à la publicité ; — et il est notoire que la confédération helvétique est le seul Etat qui ait officiellement renoué des relations avec le gouvernement issu de la révolution parlementaire du 24 mai.

Nous nous hâtons de déclarer que nous n'avons pas ajouté foi, un seul instant, aux bruits mis en circulation par le correspondant berlinois du Times, et d'après lesquels la Prusse se serait montrée blessée de certaines paroles attribuées au maréchal de Mac-Mahon. Mais il résulte d'une nouvelle dépêche explicative publiée par le journal de la Cité, ainsi que des renseignements recueillis par diverses feuilles parisiennes, que le cabinet de Berlin — et sans doute aussi ceux de Vienne et de Saint-Petersbourg — ont cru devoir subordonner la reprise de leurs rapports avec la France à certaines formalités, qui sont en voie d'accomplissement aujourd'hui, mais ne sont point terminées encore.

Ainsi que le dit le Times, il est vraisemblable que, si les trois grandes puissances du nord ont effectivement renoncé à aucune alliance, et le prestige attaché naguère au nom français allait diminuant tous les jours, à mesure que l'esprit public s'éloignait plus sensiblement, chez nous, des traditions du passé. — Ce se prononçant ouvertement pour la République conservatrice, M. Thiers n'aurait donc les intérêts les plus chers du pays ; à l'intérieur, sa politique nous entraînant inévitablement à la pente funeste du radicalisme légal ;

la sympathie des grandes puissances pour le seul fait d'avoir renversé l'homme qui était en possession de l'estime et du respect de tous.

Quant au programme du nouveau gouvernement, il se résume dans cette phrase anodine de la circulaire de M. de Broglie au chargé d'affaires de France à Berne :

« Pénétré du désir que les bonnes relations de la France avec les Etats étrangers se fortifient, le gouvernement est décidé à maintenir la paix intérieure, comme il l'a proclamé, et les principes sur lesquels repose la société. »

Quoi ! tout cela ? — Rien que cela ! Le Nord n'avait-il pas cent fois raison de prétendre que, pour vivre, le nouveau pouvoir était tenu de ne pas dévier de la route, si péniblement ouverte par son prédécesseur.

Il le sent déjà ; bien plus, il le proclame lui-même.

Mais alors, pourquoi avoir fait la révolution du 24 mai ?

INFORMATIONS POLITIQUES

Le correspondant spécial du Daily News adresse de Paris à ce journal, à la date du 4 juin, des nouvelles intéressantes sur les projets du gouvernement :

« Dans un conseil des ministres récent, dit-il, on a présenté un projet de loi électorale. Les ministres étaient d'accord sur l'abolition du scrutin de liste, ainsi qu'il fut fait par Louis-Napoléon au coup d'Etat ; ils exprimèrent la pensée que les intérêts conservateurs seraient bien mieux servis par le scrutin individuel, c'est-à-dire par la nomination d'un député par circonscription. »

« Les opinions varièrent ensuite sur la limite que l'on pouvait atteindre sans être accusé de refaire une nouvelle loi du 31 mai, en cherchant à « purifier » et à « moraliser » le suffrage universel, de façon à le restreindre considérablement. »

« Mais avant qu'on pût arriver à une entente, le maréchal Mac-Mahon coupa court au débat en se prononçant en faveur du scrutin de liste et en déclarant qu'il ne sanctionnerait aucune atteinte portée au suffrage universel tel qu'il existe actuellement. »

« Comme il est impossible de toucher au suffrage, le dernier espoir du ministère « résolu à conserver » reste dans la confiance qu'ils ont, qu'en révoquant les fonctionnaires républicains, ils pourront le diriger à la façon impériale. »

« Plusieurs journaux ont annoncé que l'Assemblée serait prorogée du 15 juin au 15 septembre. La proposition en a été faite au conseil des ministres ; mais on m'assure que le maréchal Mac-Mahon est très opposé à cette détermination injustifiable des devoirs publics et qu'il la considère comme de nature à faire justement soupçonner de sinistres desseins. »

L'Assemblée nationale croit savoir que c'est M. le maréchal de Mac-Mahon lui-même qui a demandé qu'il ne fut donné aucune suite à la proposition de le faire nommer président de la République pour cinq ans.

Les amis de M. Thiers l'engagent beaucoup, et il est probable qu'ils seront écoutés, à ne pas parler dans les questions du traité de commerce, où il n'a pu obtenir quelques succès que par l'abstention de la gauche, qui, bien que libre-échangiste, soutenait chez lui la république quand il en était le président, mais qu'aujourd'hui ne s'imposerait plus ce sacrifice. M. Thiers resterait donc isolé et serait vaincu, tandis que sur un autre terrain il a la partie belle.

Le Soir annonce qu'un grand mouvement sous-préfectoral aura lieu d'ici à cinq ou six jours ; son importance sera, dit-on, très grande ; ce n'est pas un simple travail se faisant au ministère de l'intérieur entre MM. Beulé et Pascal. Le nouveau mouvement sous-préfec-

toral sera fait après examen attentif des rapports détaillés qui ont été demandés à MM. les préfets, qui doivent tous envoyer à M. le sous-secrétaire d'Etat leur opinion sur chacun des sous-préfets de leurs départements et faire connaître leurs aptitudes.

On a dépouillé mercredi, au ministère de l'instruction publique, les votes des évêques pour l'élection de quatre membres du conseil supérieur de l'instruction publique.

Les prélats élus sont : Mgr l'archevêque de Paris, Mgr l'évêque d'Orléans, Mgr l'archevêque de Rouen, Mgr l'évêque d'Angers.

M. Sardinoux, doyen de la faculté de théologie protestante de Montauban, et M. Fallot, inspecteur ecclésiastique, pasteur de l'église de la confession d'Augsbourg, ont été élus membres du même conseil par les consistoires de l'église réformée et de l'église de la confession d'Augsbourg.

On a beaucoup remarqué qu'un des premiers actes du général Du Barrail a été de remplacer, dans leurs postes au ministère de la guerre, le général Hartung et le lieutenant colonel Fabre.

L'égard de ce dernier, notamment, on n'a pas oublié l'incident de La Fère. En tous cas, au contraire de ce qui se passe avec les préfets et les sous-préfets, ce n'est certainement pas pour cause d'opinions républicaines que le lieutenant-colonel Fabre, pas plus que le général Hartung, ont quitté le ministère.

C'est le général Borel, depuis longtemps attaché personnellement au maréchal Mac-Mahon, qui remplace le général Hartung, avec le titre de chef d'état-major général et de chef du cabinet du ministre de la guerre.

Une pluie de lettres politiques tombe en ce moment sur toute la ligne de la presse. M. Ch. Rolland et Henri de Lacretelle, députés de Saône-et-Loire, MM. Troscat, et Mercier de l'Ain, M. Paul Bert, de l'Yonne, etc., adressent aux journaux des lettres sur la situation. M. Marchand, de la Charente, qui siège au centre droit, explique dans une lettre à ses électeurs comment, après avoir voté l'ordre du jour pur et simple et après s'être abstenu dans les autres votes du 24 mai, il a été amené à donner sa voix au maréchal de Mac-Mahon.

M. Paul Cottin, député de l'Ain, l'un des membres de cette fameuse fraction des 15 qui, le 24 mai, sous la conduite de M. Target, a fait feu sur M. Thiers, en s'imaginant n'avoir visé que le cabinet, M. Paul Cottin essaye d'expliquer, de son côté, le vote émis par lui dans cette occasion.

Il le fait avec une sincérité qui peut disculper l'intention, mais qui laisse peu de doute sur la capacité de l'homme politique.

La Gazette de Strasbourg, journal officiel, annonce que la question de la prolongation du provisoire en Alsace, au delà du 1^{er} janvier 1874, fixé jusqu'ici comme le terme de l'état exceptionnel, ne sera définitivement tranchée qu'après la convocation des conseils généraux.

On pourrait en conclure que ces conseils seront appelés à donner leur avis sur la question ; mais ce n'est pas ainsi que l'entend la Gazette de Strasbourg. Elle fait observer que le droit de se prononcer sur la prolongation de la dictature ne leur appartient pas. Cela signifie seulement, dit-elle, que le choix des conseillers par la population sera décisif. Si les habitants élient des irréconciliables, le gouvernement jugera que le moment n'est pas venu de lever le provisoire ; si, au contraire, le choix de la population se porte sur des candidats acceptant les faits accomplis, le gouvernement pensera que les provinces conquises peuvent être appelées à prendre part à la vie politique de l'empire allemand, et des élections pour le Reichstag seront ordonnées.

D'après une correspondance de Turin, adressée à la République française en date du 27 mai, le bey de Tunis se serait placé sous le protectorat immédiat de l'Angleterre.

M. le commandeur Pinna, chargé des affaires italiennes à Turin, aurait découvert le texte d'un traité secret signé, il y a près de

deux mois, entre le khasnadar, premier ministre du bey, et sir Richard Wood, consul général anglais.

Le bey de Tunis se serait placé, par ce traité, sous le protectorat immédiat de l'Angleterre.

C'est le 26 mai que tous les consuls, réunis en conseil, ont appris cette nouvelle par leur collègue, le commandeur Pinna, et que le consul général de France a pu la télégraphier au président de la République.

COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

L'un de nos correspondants de Paris nous écrit le 5 juin :

On a donné hier au théâtre Français une petite pièce en un acte de M. Eugène Manuel, le sympathique secrétaire de M. Jules Simon qui, depuis... mais alors nous n'avons pas la politique « énergiquement et résolument » conservatrice que vous savez. M. Manuel est pourtant fort conservateur, au moins dans ses paroles ; il conserve en effet et dans des vers excellents la famille, la propriété et même une certaine religion intime qui ne relève d'aucun culte déterminé, mais qui se forme des grands et des bons sentiments, de l'esprit de dévouement et de sacrifice, de l'amour du travail et de la règle.

Vous avez vu en les Ouvriers, qui sont aujourd'hui au répertoire ; l'Absent est dans la même note simple et doucement attendrie : un fils coupable a fui la maison de ses parents, emportant la malédiction d'un père irrité ; la mère qui songe à ce fils perdu, mais qui est soumise à son mari, dévore en silence les regrets et les larmes. C'est le jour anniversaire de la naissance de l'enfant prodigue. La mère veut parler de l'absent ; son mari lui impose silence.

Par suite d'une série de circonstances inutiles à raconter, la veuve du fils maudit arrive en France avec son enfant ; elle sait l'abime qui la sépare de la famille de son mari, mais elle espère que la mort aura éteint les colères. Elle se fait connaître : le père, qui la regardait comme complice des fautes de son fils, la repousse durement. Que faire ? — On imagine d'envoyer le petit garçon en ambassade auprès de son grand-père ; il entre en sautant comme sans y songer. — Va-t-en ! s'écrie notre homme furieux. Non reste, reprend-il doucement, et alors il attire l'enfant, l'interroge, le prend sur ses genoux, et peu à peu ce rochers'attendrit à la vue de cette grâce et de cette innocence. — Il le pardonne.

Cette donnée est d'une simplicité presque enfantine, c'est le cas de le dire, et même on en est à se demander si vraiment il y a là une pièce ; mais on est intéressé, on est ému, que l'ait-il de plus ? Tout le monde a applaudi. Les critiques influents disaient bien à la sortie que ces petites chapitres de morale en action étaient le contraire du théâtre ; qu'on y dissertait plus qu'on n'y agissait. Sans doute, nous serions très-pauvres si nous n'avions pas autre chose à nous mettre sous la dent ; mais il faut un peu de tout, et la morale en action a bien son charme, quand les sentiments y sont délicats, finement exprimés et rendus par de vraisairistes. M. Sarrailh, qui ne trouve pas toujours à s'employer à la Comédie-Française, a mis la main sur un rôle mélancolique et chaste qui lui sied à ravir. Maubant et M^{lle} Nathalie sont des parents parfaits ; Coquelin a pris un rôle de médecin ami de la maison, qui jette de la lumière et de la gaieté dans ce sujet un peu triste.

Bref, on a été enchanté ; quelques vers pourraient bien devenir proverbes, bonne fortune que nos grands écrivains du XVII^e siècle n'ont jamais eue. J'ai retenu celui-ci : Du bonheur qui se perd que d'heureux on ferait !

M. Jules Simon assistait à la représentation, mais non dans sa baignoire d'avant-scène ; en descendant les marches du pouvoir, il a monté celles du théâtre. Il était au balcon des premières, comme M. Ferdinand Duval, le nouveau préfet de la Seine. Très-jolie salle, du reste : les mardis du Théâtre-Français ont ramené le high-life rue de Richelieu, et le pau-

blie des premières en profite pour faire un peu de toilette.

Autre première, aujourd'hui, à l'Institut, où l'on recevait, comme vous savez, le successeur de M. Villemain, M. Littré. M. Pignatelli avait eu cette fois une besogne facile ; on ne se battait pas aux portes, et l'intérieur de la coupole avait pas mal de places vides. Il faut dire que la perspective d'un discours de M. Littré pour la première partie, et d'un discours de M. de Champagny pour la seconde, n'avait rien de particulièrement séduisant. L'Académie est pourtant au grand complet, sauf M. Dupanloup, naturellement ; M. Thiers, M. de Rémusat, M. Dufaure sont également absents.

M. Littré est accompagné de ses deux parrains, MM. Legouvé et Sylvester de Sacy ; il est vivement applaudi par l'auditoire, en grande majorité sympathique. Il s'assied au pupitre traditionnel ; mais comme il est convalescent et très-fatigué, c'est M. Legouvé qui donne lecture de son discours, et son discours y a beaucoup gagné. Vous savez, en effet, que M. Legouvé est le lecteur le plus consommé de France et de Navarre. Impossible d'articuler et d'accentuer avec plus de netteté, de débiter avec un art plus parfait de diction et d'expression. C'est mieux que de l'art oratoire, c'est presque de l'art dramatique. Pas de détail qui ne soit mis en relief, pas d'intention qui ne soit relevée, pas d'effet qui ne soit amené et produit dans toute sa valeur. On a beaucoup et souvent battu des mains, au moins autant pour le parrain que pour le récipiendaire.

M. Littré a surtout considéré M. Villemain au point de vue philologique et politique : le côté littéraire l'a moins occupé, et il faut louer le récipiendaire d'avoir jugé M. Villemain dans les choses que connaît et qu'aime M. Littré.

C'est ce que M. de Champagny eût dû imiter, il s'est avisé au contraire de taquiner M. Littré sur ses doctrines philosophiques et Dieu sait si M. de Champagny est propre à porter un jugement sévère et autorisé sur de pareilles matières ! Il a eu le mauvais goût de faire allusion à l'absence de l'évêque d'Orléans et de parler des événements de la Commune, comme si M. Littré y était pour quelque chose. Cette homélie a eu le don d'allumer l'enthousiasme de quelques auditeurs ; mais le plus grand nombre a battu froid, ceux du moins qui ne s'étaient pas endormis pendant la première partie du discours, comme avait eu l'esprit de le faire M. Patin, secrétaire perpétuel. — M.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Discours de M. Littré.

M. Littré (Maximilien-Paul-Emile) ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Villemain, y est venu prendre séance le 5 juin 1873, et a prononcé le discours qui suit :

Messieurs, J'avais hâte de paraître dans cette enceinte et de vous témoigner ma profonde reconnaissance. Et pourtant j'en ai volontairement retardé le moment. Chacun a son point d'honneur ; le mien a été de ne vous remercier qu'après avoir terminé jusqu'à la dernière ligne le travail pour lequel vous m'avez admis dans votre illustre compagnie. Toute œuvre de longue durée qui n'est pas achevée peut ne jamais l'être. Je ne suis plus exposé à ce inconvénient. Il est vrai que j'arrive âgé au terme de mon labeur ; mais cela même n'est pas sans une paisible satisfaction, celle que La Fontaine prête à son vieux planteur d'arbres.

Quand l'Académie, il y a maintenant plus de deux siècles, entreprenait son dictionnaire, elle faisait une œuvre qui fut et demeure excellente. Mais le temps marche, les recherches s'accroissent, les méthodes se renouvellent, et l'on a vu à demander aux langues leur histoire, leur étymologie et, si je puis ainsi parler, toutes les pièces qui constituent à chaque période leur état civil. Quand les fruits sont ainsi mûrs, il n'est pas difficile de les cueillir. Naturellement, un homme qui appartient depuis plusieurs années à l'Académie des inscriptions conceit le projet d'unir le passé de la langue à son présent ; et il ne faut plus pour cela que de la patience, qui ne manque guère aux érudits, et du temps, qui manque parfois aux jeunes.

En 1835, M. Villemain terminait la préface de la dernière édition de votre dictionnaire par ces

Lyon, le 6 Juin.

L'une des accusations les plus injustes qui aient été portées contre le gouvernement de M. Thiers, et l'une de celles qui revenaient cependant avec le plus de régularité dans les manifestations oratoires ou épistolaires de la droite, était d'avoir complètement isolé la France du concert des puissances européennes. A entendre les monarchistes de droit divin, aussi bien que les constitutionnels ou les césariens, la République — même provisoire — ne pouvait prétendre à aucune alliance, et le prestige attaché naguère au nom français allait diminuant tous les jours, à mesure que l'esprit public s'éloignait plus sensiblement, chez nous, des traditions du passé. — Ce se prononçant ouvertement pour la République conservatrice, M. Thiers n'aurait donc les intérêts les plus chers du pays ; à l'intérieur, sa politique nous entraînant inévitablement à la pente funeste du radicalisme légal ;

BUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 7 Juin 1873.

LE SPECTRE DE CHATILLON

PAR Elle BERTHET

PREMIERE PARTIE

La Félonie.

— Insolent varié, — s'écria le baron en se débattant furieux. Gauthier porta la main à sa gorge. — S'écria-t-il en rugissant, — je vous closerie la langue dans la bouche avec mon po-

Le fauconnier ne répondit à ces menaces que par un sourire de dédain. Le vieux Chatillon reprit impérieusement :

— Qui donc êtes-vous à votre tour pour nous parler ainsi ? Devons-nous voir en vous, comme on l'assure, l'esprit de notre aïeul Bernard, ou bien un démon évoqué par un blasphème incensurable, ou tout simplement un sergent malavisé qui prétend faire la leçon à ses matras ?

— Ce que je suis en effet, sire baron, je vais vous le dire : Je suis l'honneur de la famille ! Je viens défendre ce nom que vous avez reçu illustre et pur de vos ancêtres, et que vous devez transmettre illustre et pur à vos descendants. Un grand nom est un précieux dépôt que chaque génération doit soigneusement garder. Votre fils et vous, vous avez failli à ce devoir ; je viens protéger le trésor que le ciel, dans sa colère, a laissé tomber dans vos coupables mains.

Un nouveau silence régna dans la chambre. Enfin le baron dit d'un ton farouche : — S'il est des sortilèges et des enchantements capables de désarmer un roi irrité et de nous tirer des inextricables difficultés où nous sommes engagés, il serait temps de les employer... un pouvoir surnaturel semblerait à peine sulfure pour cette tâche.

— Je n'ai que le pouvoir d'un homme, — reprit Geoffroi avec un profond soupir ; — mais si vous êtes tous pénétrés du sentiment de vos fautes et disposés aux plus pénibles sacrifices, peut-être parviendrons-nous à sauver de ce désastre ce qu'il importe le plus de sauver, l'honneur de Chatillon.

— Eh ! sans tant de paroles, que faut-il faire pour cela ? — Il n'y a pas deux chemins, sire baron ; la guerre que vous soutenez contre votre souverain est injuste et sacrilège ; il faut donc, avant tout, que vous mettiez bas les armes ; puis nous tenterons de flicher la colère du roi.

Le baron poussa un éclat de rire. — Par saint Georges ! — s'écria-t-il, — voilà un plan bien imaginé... Ah ! beau fauconnier, je le prenais jusqu'ici pour quelque chose de plus qu'un homme, mais tu n'as pas même la vulgaire prudence d'un vassal ! Ignorances-tu que mon fils et moi, après nous être rendus et nous être lâchement humiliés, comme tu le demandes, nous n'en serions pas moins dégradés et mis à mort par ton magnanime Charles ?

— Faites votre devoir, messeigneurs, et laissez le reste entre les mains de Dieu, — dit le fauconnier d'un ton rigide ; — si cependant vous ne pouvez comprendre le langage du devoir, je vous parlerai celui de la politique humaine... Le roi est impatient de quitter le siège de ce château, car de grands intérêts l'appellent en Guyenne, où sa présence doit achever la conquête de royaume de ses pères ; mais il ne veut pas se départir d'ici avant d'avoir soumis cette forteresse rebelle. Si donc vous pouvez lui envoyer un homme sûr avec vos pleins pouvoirs, j'ai la certitude qu'on obtiendrait de lui des concessions importantes.

— Ah ! ah ! très-sage et très-expérimenté fauconnier, en es-tu là ? je te croyais mieux instruit des difficultés et des dangers de ma position... Ne sais-tu pas que cet odieux capitaine d'écorcheurs, le comte de Chabannes, ne laisserait pas mon message arriver jusqu'à toi ?

— Cependant, messeigneur, je me ferai fort, moi, de sortir du château par une issue secrète, ignorée de tous, même de vous, et de pénétrer dans le couvent de Sainte-Epique sans que personne songeât à m'arrêter.

— Une issue secrète, connue de toi ! — dit le baron avec un sourire railleur ; — je commence à voir clair dans certaines jongleries qu'il m'avaient trompé d'abord... Mais allons jusqu'au bout... Quelles conditions me conseillerais-tu de proposer ?

— Votre langage doit être humble et vos

prétentions doivent être modestes, comme il convient à des rebelles et à des vaincus... Le château et tout ce qu'il contient seraient rendus incontinent ; en revanche, on supplierait le roi d'accorder la vie sauve à la garnison, et d'épargner aux sires de Chatillon la peine de la dégradation qu'ils ont encourue par leur félonie.

— Parlez avec plus de mesure, fauconnier, ou, par le ciel ! fusiez-vous l'archange Michel en personne... Ainsi donc, — poursuivit le chatelain en se calmant avec effort, — je devrais d'abord me résigner à la perte de mes domaines, que Charles distribuerait à ses favoris, de mon beau et solide château, qu'il ferait jeter bas, et j'obtiendrais pour toute compensation que l'écu de ma famille ne fût pas traité à la queue d'un cheval et brisé par la main du bourreau... C'est fort bien ; mais tu ne me dis pas, ami fauconnier, ce que nous deviendrions, Gauthier et moi, dans cette affaire, et si notre vie serait garantie ?

— Votre vie appartient au roi ; mais vous mourriez avec votre chaîne d'or et vos éperons... si toutefois on ne parvenait pas à vous épargner ce sort affreux en vous donnant les moyens de fuir.

— Et ces moyens, nous les donnerais-tu ? — Peut-être, avec la permission de Dieu. — Toutefois tu ne peux rien affirmer ; grand merci... mais en voilà bien assez... Que pensez-vous, mon fils Gauthier, des propositions de notre bien aimé et feal conseiller ?

— Par mon saint patron ! — s'écria le jeune et fougueux chevalier, — j'admire votre patience. Ce vassal a-t-il perdu la raison, et nous croit-il tombés si bas que nous puissions nous soumettre à de telles indignités ? Pour ma part, mon père, sauf le respect que je vous dois, je préférerais mille fois ouvrir la pierre et charger l'ennemi jusqu'à ce qu'enfin je fusse écrasé par le nombre.

Marguerite lui jeta les bras autour du cou. — Ne dites pas cela, mon cher seigneur ! —

s'écria-t-elle ; — que deviendrais-je si je vous perdais, maintenant que je suis seule au monde ? Je vous en conjure, ne repoussez pas légèrement les conseils de cet homme, bien qu'il y ait en lui je ne sais quoi d'incompréhensible. La vérité de plusieurs de ses paroles m'a frappée. Il n'a que trop raison... je suis la cause première des effroyables maux qui vont fondre sur vous.

Gauthier essaya de la calmer par de douces paroles, tandis que le baron disait avec ironie : — Paix ! paix ! jeune dame, ce Geoffroi n'est décidément pas sorcier ni prophète, et je sais maintenant quel cas nous devons faire de ses paroles... Mais vous, père Bénédicte, — continua-t-il en s'adressant au chapelain, — que pensez-vous des belles propositions du fauconnier ?

— Monseigneur, — répondit le moine timidement, — j'ai toujours désapprouvé, vous ou souvenez, cette mauvaise rébellion, et je vous ai toujours conseillé d'implorer la clémence.

— Taisez-vous, moine imbécile, — interrompit le sire de Chatillon, qui ne se contentait pas de se lever impétueusement ; — je ne souffrirai pas plus longtemps qu'on me brève dans cette bonne forteresse dont je suis le seigneur et maître.

— Me croit-on devenu fou pour que je prête l'oreille à de pareils discours ? — Par les cornes de Balzobuth ! tant qu'il y aura une tour debout dans ce château et un homme d'armes pour la défendre, je ne saurais me résigner à des bassesses. Qu'on ne m'en parle plus, ou, mort Dieu ! on verra de quoi je suis capable !

Il frappait du pied avec violence. Les éclats de cette voix irritée intimidèrent Gauthier lui-même ; seul, Geoffroi conserva son calme intrépidité.

abime sans fond, et qui nie le danger parce qu'une touffe d'herbes sauvages lui cache encore le précipice...

Oh ! je vous en conjure, ouvrez les yeux et n'avez pas plus avant dans cette voie de perdition ; reconnaissez vos fautes pendant qu'il en est temps encore. Je vous en supplie au nom de vos ancêtres, au nom de Dieu qui vous voit, au nom de votre salut éternel, ne vous obstinez pas dans votre péché et dans votre orgueil !

Le vieux chevalier fit un geste menaçant. — Mais de grâce, cher père, — demanda Gauthier à son tour en se levant, — quel est donc ce ridicule précepte ? Ce ne peut être Geoffroi, notre bon seigneur, si humble et si soumis à nos volontés ; Geoffroi est mort depuis longtemps, nous en avons la preuve... sans doute une ressemblance nous abuse ; d'ailleurs, comment se trouve-t-il ici ? d'où vient-il ? de quel droit ose-t-il élever la voix en votre présence ?

(A suivre.)

ECHÉANCE DU 1^{er} JUIN

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 1^{er} Juin, de vouloir bien nous envoyer, dès maintenant, le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles MONTPEYROUX et GUYOT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle...

DÉPÊCHES D'HIER

Paris, 6 juin. Une note du Journal officiel dit qu'un certain nombre de conseillers municipaux ayant cru devoir féliciter le maréchal Mac-Mahon de son élection à la présidence, le maréchal est sensible à ces témoignages de confiance, mais il est chargé de veiller à la stricte observation de la loi, et il ne saurait pas encourager ni approuver des adresses dont la légalité peut être contestée.

Le Sénat, des messageries maritimes, est arrivé à Lisbonne le 3 juin avec les dépêches du Brésil et de la Plata. Cours à Buenos-Ayres: Paris, 5.17 à 5.16; — Londres, 48 1/4, 48 3/8 à 48 1/2. Cours à Rio-Janeiro: Paris, 362 à 370; — Londres, 25 5/8 à 26. Le Sénat est attendu à Pauillac du 6 au 7 juin.

Nouvelles du Matin

Paris et Versailles

VERSAILLES

Le « petit Palais », comme on dit au ministère des finances, a subi tout à l'heure un assaut assez vif. On a demandé au ministre des finances par quel artifice administratif un jeune homme de 23 ans a pu être nommé à une place comme celle de receveur général. M. Magne a répondu que les nominations faites ont porté sur des sujets suffisamment honorables et riches, et que, quant au reste, ce n'est pas lui qui a fait la chose. Alors M. Léon Say est venu se défendre à son tour. Le cas était embarrassant. Il s'en est tiré en gâtant, se rejetant sur les services rendus à défaut de services à rendre.

On cause beaucoup de la réception qui a eu lieu hier chez le président de la République. Huit cents personnes environ, mais trop d'épaulettes. Le maréchal n'a pas, dit-on, beaucoup parlé. Il est, comme vous savez, d'une simplicité d'allures extraordinaire, et à moins qu'il ne s'annime, est tout à fait incapable de tenir le rôle de la conversation soit à la tribune, soit dans un salon. Cela doit bien changer les gens qui ont été avec M. Thiers.

MM. de Pressensé, Waddington et autres ont déposé, au commencement de la séance, un important projet de loi sur la liberté des cultes. Cas messieurs demandent que toute réunion exclusivement consacrée aux affaires de culte soit autorisée sans autre formalité qu'une déclaration à l'autorité municipale.

La commission du budget vient de nommer ses président, vice-présidents et secrétaires. Président, M. de Lavergne; vice-présidents, MM. Decazes et de Talhouët; secrétaires, MM. Bardoux, de Castellane et de Raineville.

On annonce pour demain l'adhésion du gouvernement à la proposition Tirard, relative au retrait des tarifs sur les matières premières. On va jusqu'à dire qu'il se pourrait qu'un projet de loi fut présenté portant abrogation de la loi du 26 juillet 1872.

Je termine par une assez grosse nouvelle. Je l'ai, pour ainsi dire, surprise, et c'est pour cela que je vous la donne avec quelques réserves, en supprimant, naturellement, les noms propres. Plusieurs députés de l'extrême droite, sept à huit peut-être (bonapartistes surtout), se disposent à présenter, au milieu de la semaine prochaine, un ensemble de projets de lois portant sur les points suivants: 1° Levee de l'état de siège; 2° Autorisation, pour les autorités locales, de l'établissement d'urgence, sans condition de référer dans les 24 heures; 3° Rétablissement pour la presse du régime des communiqués et des... avertissements!!!

Ces messieurs espèrent réussir, mais sont décidés, de toute façon, à tenter l'aventure. L'événement de la réception d'hier à la présidence était l'absence des ambassadeurs des cours du nord. Ce n'est qu'une affaire de formalités; mais, pour des gens que le triomphe des monarchistes devait tant réjoindre, on comprendra que c'est froid. On me parle à l'instant d'un manifeste napoléonien qui doit paraître aujourd'hui à Londres. Mais on assure que c'est l'œuvre d'un faussaire.

PARIS

6 juin. La première réception du maréchal Mac-Mahon a eu lieu hier au soir, et elle a été des plus brillantes. Beaucoup d'officiers, le duc d'Aniane en général de division, le prince de Joinville en amiral, une quantité de députés de la droite et beaucoup de jolies femmes. On évaluait à près de cinq cents personnes le nombre des curieux et des visiteurs.

Aussi, ce matin, les journaux monarchistes montrent-ils un enthousiasme ridicule. « Ah! ah! s'écrient-ils, c'est bien autre chose qu'une réception du petit bourgeois, ceci est bien mieux. » L'Officiel de ce matin devait contenir un mouvement préfectoral de 10 préfets et une vingtaine de sous-préfets, mais il paraît qu'il a été renvoyé à demain.

L'organe gouvernemental ne contient qu'un rapport du ministre de l'Agriculture et du Commerce, le décret nommant le conseil supérieur du commerce choisi soigneusement parmi les résolutions conservateurs, et quelques nominations de juges de paix. Puis dans la partie non-officielle il y a une petite note ainsi conçue: « Un certain nombre de conseillers municipaux ont cru devoir féliciter le maréchal Mac-Mahon à l'occasion de son élection à la présidence de la République. »

« Le maréchal est sensible aux témoignages de confiance qui lui sont donnés par les municipalités. Mais chargé de veiller à la stricte observation des lois, il ne saurait encourager ni approuver ces adresses dont la légalité peut être contestée. » Cela est bien de faire respecter la loi, mais on dit dans le public que M. de Broglie, qui a rédigé cette note, a conçu, au contraire, beaucoup d'honneur de ce qu'on envoie fort peu d'adresses de félicitations au nouveau gouvernement, tandis qu'elles pleuvent encore sur l'ancien.

De la cette note habile!... M. Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin, prendrait quelques jours de congé et viendrait à la fin du mois à Versailles. Il est question que le maréchal Mac-Mahon viendrait s'installer définitivement à l'Élysée. Les ministres resteraient à Versailles. On annonce la mort de M. Vitet, vice-président de l'Assemblée. Cela porte à sept le nombre des sièges vacants.

NOUVELLES POLITIQUES

M. Vitet, vice-président de l'Assemblée, député de la Seine-inférieure, mort jeudi soir d'une attaque d'apoplexie. M. de Legge, représentant du Finistère, a été victime vendredi matin d'une rupture d'anévrisme. Cela porte à 8 le nombre des sièges vacants à l'Assemblée.

On dit que les élections seraient fixées au 29 juin et que le décret paraîtrait aujourd'hui ou demain à l'Officiel. M. le garde des sceaux a reçu, dans la journée de jeudi, les membres du conseil d'État. M. le vice-président Odilon-Barrot s'est attaché à démontrer qu'au milieu des changements politiques, il y avait nécessité à constituer un grand corps comme le conseil d'État. En terminant, M. le vice-président a exprimé le vœu que l'Assemblée ne fasse pas, lors de l'élection du remplaçant de M. Pascal, un choix politique, mais prenne son successeur dans la magistrature.

M. Ernoul a répondu en disant que le conseil d'État et le ministère avaient la même origine, qu'ils étaient les mandataires de l'Assemblée. Il a dit ensuite que le ministère était dans l'intention d'associer davantage le conseil à la préparation des lois et que le nouveau gouvernement était résolu à se tenir à une égale distance de la faiblesse et de la réaction.

L'extrême gauche s'est réunie hier et a renouvelé son bureau. Ont été nommés: Président, M. Brillier, député de l'Isère; vice-président, M. Cazot, et secrétaire M. Laurent Picotat. Le centre gauche a ajourné la nomination de son bureau à vendredi. Après avoir parlé d'un comité directeur que l'on organiserait, la réunion s'est séparée sans avoir pris de décision. Le centre droit s'est aussi réuni, mais aucune décision importante n'a été prise.

Un simple bruit qui demande beaucoup de confirmation. On annonce que la princesse Clotilde, accompagnée de son frère le prince Humbert, va venir s'installer à Paris où elle ouvrira un salon. Y seront naturellement admis toutes les célébrités bonapartistes et tous les diplomates et ambassadeurs.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du jeudi 6 Juin 1873

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET. A 2 heures et quart, M. le président Buffet est au fauteuil. Le procès verbal est lu. M. André, de la Seine, fait une rectification concernant quelques paroles de M. Rameau dans le projet de loi relatif à l'exemption du timbre d'enregistrement pour les départements ayant souffert de la guerre.

M. de Pressensé dépose une proposition par laquelle les réunions ayant exclusivement pour but la célébration d'un culte religieux n'auraient besoin pour avoir lieu que d'une déclaration des organisateurs de la réunion. L'auteur de cette proposition ne demande pas l'urgence. Elle est renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

M. Claude, des Vosges, dépose une proposition tendant à proroger la loi du 9 décembre 1872 relative à la franchise d'entrée pour les tissus provenant de l'Alsace. L'urgence est demandée par M. Claude, acceptée par M. Desseignat et approuvée par l'Assemblée.

M. le président fait connaître à l'Assemblée la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de M. Vitet, vice-président de l'Assemblée. M. le président rend un juste hommage aux qualités de l'honorable M. Vitet et exprime les regrets de l'Assemblée pour sa perte.

ministre des finances: 1° sur les nominations irrégulières qui ont eu lieu dans le personnel des finances; 2° sur les causes qui expliqueraient le non-exécution du décret du premier février 1872, et de la loi budgétaire de 1873, loi et décret qui ont prorogé la suppression des perceptions urbaines et la réduction à vingt du nombre des percepteurs-receveurs de la ville de Paris.

M. Hervé de Saisy se plaint de la fréquence colossale, à notre époque surtout, de la violation de la loi de novembre 1865 et des autres lois et arrêtés relatifs aux nominations et promotions dans le personnel des finances. Jamais le régime de la favoritisme n'ont eu un cortège plus fascinateur que de nos jours. Les services rendus devraient surtout être pris en considération; on devrait s'occuper plus des compensations à donner aux glorieux débris de nos armées. Quant aux hauts emplois, on ne devrait pas les donner qu'au mérite éprouvé.

Or, si les emplois ne sont que des sinécures, notre état actuel demanderait qu'on fit disparaître des emplois qui ne seraient que des emplois de luxe. Pour ce qui est des trésoriers-payeurs généraux, la loi et le décret du 21 novembre 1865 sont formels. Il y a des règles générales que l'on a oubliées et qui cependant ont été confirmées par un arrêté du pouvoir exécutif en date du 20 juillet 1871. Je ne pourrais nommer personnellement M. Hervé de Saisy, à moins que l'Assemblée n'en manifeste le désir. (On rit.)

A l'égard des percepteurs-receveurs de Paris, si on les considère comme trésoriers-payeurs, leur leur faudrait 10 ans de services administratifs dont on ne les considère pas comme tels. Si on les considère comme percepteurs, ils leur faudrait 25 ans d'âge au moins et 7 ans de services administratifs, à moins qu'ils n'aient eu un emploi précédent qui aurait été supprimé ou qu'ils n'aient reçu des blessures dans le service militaire.

Or, il y a un jeune homme qui n'avait pas même 25 ans, mais 23 seulement, quand il a été nommé percepteur-receveur de la ville de Paris. Il est temps que la faveur ne soit plus le motif de l'obtention des emplois. Oui, messieurs, calmons-nous. (Rire général.) Calmons cette fureur de favoritisme et opposons à cette fureur les principes, le droit, la loi, et, à défaut de la loi, l'intérêt public.

Je ne saurions approuver des sinécures qui donnent 60,000 francs de revenus, quand nous voyons le brave sergent Hoüé ne recevoir par an que quelques centaines de francs comme gardien au Trocadéro. Dussions-nous n'empêcher qu'un peu de mal, empêchons-le, en attendant que nous puissions en empêcher plus. On ne devrait pas sommeiller tant qu'il reste dans les sinécures un élément comme des sinécures en 1846; il aurait bien dû ne pas oublier ses paroles dans ses actes.

Corrigeons les abus, et que les classes qu'il est convenu d'appeler dirigeantes donnent elles-mêmes l'exemple en repoussant toute convoitise des places. Elles doivent surtout se faire remarquer par l'esprit d'abnégation, de sacrifices et de dévouement des intérêts de nos concitoyens. Appliquons désormais la loi de 1865, la justice est de tous les temps, et dans l'intérêt de l'avenir, ne ratifions pas les abus dans le passé.

M. Magne, ministre des finances, rend d'abord hommage au personnel du ministère des finances, comme l'a fait lui-même M. Hervé de Saisy. Le ministre passe ensuite aux faits particuliers de l'interpellation. Il pourrait reprocher à cette interpellation son trop grande généralité. A l'égard des perceptions qui devaient rentrer dans les emplois de receveurs, il y a eu 64 vacances depuis 1865: 39 perceptions sont rentrées dans l'ordre de la loi; quant aux 25 perceptions restantes, elles ont été données aux percepteurs réintégré de l'Alsace-Lorraine.

Pour ce qui est des recettes générales, c'est un acte de justice à rendre à l'ancienne administration des finances, qu'elle n'est pas sortie des règles de la loi. Une seule nomination pourrait être relevée. Mais il y avait là un motif qui aurait pu être dit aussi à l'égard de tout un autre nommé auquel on a eu raison de céder. Quant à certaines recettes, il n'y avait qu'il, d'après un décret rendu par un pouvoir régulièrement constitué, étaient censés au libre choix du ministre.

Le choix avait lieu pour un tiers des emplois. Les listes prescrites par la loi et les règlements ont été suivies. Quant aux personnes, ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elles étaient capables et solvables, et cette double garantie est la sécurité même du Trésor. M. Léon Say remercie M. le ministre des finances et ajoute que les nominations ont été faites en vertu d'un décret régulier et elles ont été faites par M. de Goulard, prédécesseur de M. Léon Say.

M. Hervé de Saisy. — J'accepte les paroles de M. le ministre des finances, mais avec quelques réserves. J'aurais voulu que M. le ministre fût plus explicite pour l'avenir. Qu'est-ce que ce décret de motifs qui apparaît tout à coup pour justifier la non-observation des anciens décrets et arrêtés sur la matière? Qu'est-ce que ce jeune homme de 23 ans qui reçoit tout à coup une situation où il faut au moins 25 ans? Je demande à M. le ministre de faire la révision des nominations qui ont eu lieu. (Mouvements divers.) Je le demande au nom de l'intérêt public qui veut que l'on fasse disparaître les abus.

M. de Goulard justifie les nominations de son ministère dans un intérêt d'humanité et pour le plus grand avantage du trésor public qui devait venir en aide à des situations vraiment intéressantes. L'urgence est demandée. L'ordre du jour repousse la discussion d'un projet de loi relatif aux contributions indirectes. L'article est ainsi conçu: Art. 1er. — Les agents de l'administration des contributions directes pourront prêter serment et exercer leurs fonctions à partir de l'âge de 20 ans.

M. Benoist-d'Azy, au nom de la commission, demande l'ajournement de la suite de la discussion sur ce projet de loi. L'ajournement est prononcé. Arrive la discussion de la proposition de M. Paris (Pas-de-Calais) et plusieurs de ses collègues relatives aux membres des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux qui se refusent à remplir certaines de leurs fonctions. M. Goblet combat ce projet pour lequel l'urgence a été déclarée.

Cette urgence, comme la proposition, a eu sa raison d'être dans l'émotion arrivée dans des circonstances particulières; mais des lois de circonstances risquent de blesser les principes. L'État ne peut pas pour cela que les membres des conseils électifs doivent démissionner les devoirs qui leur incombent. Mais la sanction ne doit pas aller jusqu'à des conséquences légales de la commission. Il y a à l'exécution de la loi dans certaines circonstances: mais il ne saurait y avoir à cet égard la sanction pénale d'un délit; quand il y a un péril social seulement, on peut considérer le refus de service comme un délit. Ainsi en est-il d'un magistrat qui refuse de rendre la justice? Mais quand il s'agit de certaines fonctions temporaires et provenant d'un mandat électif ou particulier, il n'y a pas de délit; il y a un manquement légal soumis à une amende, comme l'est le refus de siéger de la part d'un membre de la commission de la part d'un député. Et c'est de cette nature, à l'égard des manquements des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement qui peuvent être suppléés et dont les refus deviennent ainsi des faits secondaires.

Ainsi, en principe, il ne peut pas y avoir de délit dans le refus d'un membre d'un corps électif d'exercer sa fonction. Il y a plus, dans le fait même, à moins que de rechercher l'intention, que de faire des enquêtes impossibles, que d'interdire jusqu'au silence, il ne saurait y avoir de délit dans le sens de la loi; il n'y a pas mépris formel, catégorique de la loi, comme le dit la loi dans son art. 2. Ne se rappelle-t-on pas les commissions mixtes? Ne se rappelle-t-on pas le magistrat d'en faire partie ne s'être pas considéré comme un délit moral. Quant à la démission formée ou à l'indisponibilité pendant un certain temps, elle est également une peine qui ne serait point appliquée à un manquement qui n'a aucunement le caractère délictueux. Le rapport dit qu'il ne crée pas en cela une innovation. Mais les exemples innombrables que cite le rapport vont contre sa thèse.

Les conseillers généraux peuvent être condamnés pour délibérations prises illégalement hors session, par usurpation de fonctions; c'est dire précisément qu'il faut que la condamnation pour arriver à la sanction pénale de l'indisponibilité pendant un certain nombre d'années. Quant au maire frappé d'indisponibilité dans certains cas, ce n'est pas le maire démissionnaire qui est frappé mais le maire révoqué. Et qui est révoqué? Le mandataire du pouvoir.

Mais dans ce cas propose la loi de faire, qui est frappé? C'est plus que le mandataire du pouvoir, c'est le conseil de préfecture? Nullement! C'est le conseil de préfecture qui frappe de déchéance, d'indisponibilité un membre d'un conseil général nommé par le suffrage universel. Un des membres les plus illustres de la droite, l'honorable marquis d'Audelarre, s'élevait contre la compétence des conseils de préfecture pour juger de la validité de l'élection des conseillers généraux. Il disait qu'on n'avait pas trouvé qu'il fût bon de laisser la magistrature se compromettre dans les procès de presse. En bien! il ne faut pas la faire rentrer dans la politique en la faisant juge dans les conseils de préfecture.

Que l'Assemblée n'oublie pas que l'on dira de cette loi, si elle était malheureusement adoptée: C'est une loi de précaution, c'est une loi de défiance, une loi de haine contre le suffrage universel. (Applaudissements répétés à gauche.) M. Baragnon répond au nom de la commission. — Le précédent orateur a, selon lui, oublié qu'il s'agissait d'une discussion générale; il est entré dans trop de détails sur la loi.

Il ne s'agit pas de créer de nouveaux délits. Il s'agit seulement d'apporter à un mal nouveau un remède nouveau. La séance continue.

réellement sorti de sa cachette et le suivre le long de la cuve. Mais au moment où le « charmer » baissa la tête jusqu'à la surface de l'eau, l'animal le saisit par le cou de ses immenses tentacules et l'attira dans le réservoir. Une lutte désespérée s'engagea sous l'eau d'où M. Collette fut retiré avec beaucoup de peine par le directeur de l'« Aquarium » et quelques assistants. Il put néanmoins jouer le même rôle de sir Patrick Lundy dans l'Homme et femme.

La Gazette de Pékin contient un mémoire par lequel le gouverneur de la province de Shantung rapporte l'arrestation de l'assassin du prince Seng-ko-lin-Sin, généralissime des armées chinoises lors de l'expédition anglo-française de 1860. Le prince fut frappé mort au printemps de 1865, pendant une campagne contre les insurgés « fanfani », dans le Shantung. Diverses rumeurs coururent alors sur les causes de sa mort.

L'avis donné par la Gazette, qui attribue maintenant le crime à un insurgé du nom de Tchang-Ling-Yun, ne contribue pas à éclaircir ce que cette mort a eu de mystérieux. Quoi qu'il en soit, celui qui a effectué l'arrestation doit être promu en grade. Par contre, Tchang-Ling-Yun sera — coupé en morceaux — et son cœur offert en holocauste en expiation des péchés de Seng-ko-lin-Sin, dans la salle même des ancêtres de la famille du prince, afin, dit la Gazette, de démontrer la justice des lois de l'empire et de réjoindre les cœurs des peuples.

Voici un fait qui tient du roman et qui s'est passé l'autre soir à Madrid dans les bosquets de la Castillane. Deux jeunes fiancés, séparés par des difficultés de famille, prennent la résolution de se donner la mort. Il est décidé qu'armes chacun d'un revolver ils feront feu l'un sur l'autre à bout portant. Mais au moment de faire feu, la jeune fille prie son amant de la tuer, puis il se suicidera après elle. Celui-ci, avec le courage que seul peut donner la passion poussée à la folie, fait feu sur sa bien-aimée; heureusement la balle glisse sur une côte et ne fait que labourer horriblement le sein.

La jeune fille, se croyant blessée à mort, se jette au coup de son meurtrier et le supplie de vivre pour penser toujours à elle. Lui se débat pour se tuer, la jeune fille pousse des cris lamentables, des gémissements et empêche le suicide du jeune homme. La blessure de la jeune fille n'est pas mortelle; quant à son fiancé, on craint beaucoup pour sa raison.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en deux boîtes, elle n'est plus qu'une seule minute de cuisson. — Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalscière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, flatulences, renvois, vomissements, constipation, diarrhées, dysenteries, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plushow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. Cure No 69, 924. Châteaux de Vauxhuin, près Soissons (Aisne), le 19 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait que depuis deux ans cette malheureuse souffre de douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalscière du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus. CHATELAIN, Comtesse de Gouvaux.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans chaux, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 60; 2 kil., 12 fr. 60. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en toute santé se vendent en boîtes de 4 et 7 tranches. — La Revalscière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans chaux. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou envoies 40 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Ballard et Sabourant, Turin, épicerie, rue Neuve; Dorvault, pharmacie courants; Perret, épicerie, 57, rue Bourbon-Vieille; Varadarand, épicerie, rue de Lyon, 60. Népoly frères, place de Lyon, Verpillieux-Millou, rue de Lyon, 48, Cherblanc, Fayolle-Ferron, Armand, Boissonnet, pharmacie, J. Girard, Durband, E. Roussel, 77, rue de Lyon, à Lyon. — Dr Barry et Co, 25, place Vendôme, Paris.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

autorisée par décret du 8 juillet 1865. Situation au 31 mai 1873

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'ACTIF', 'Espèces en caisse', 'Espèces à la Banque', 'Billets en recette', 'Portefeuille', 'Fonds français', 'Fonds étrangers', 'Ordres de Bourse', 'Avances sur garanties', 'Comptes-courants', 'Comptes d'ordre', 'Frais généraux 1873', 'Actions, versement non appelé', 'F. 53.045.458 50'.

PASSIF

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'Capital', 'Réserve statutaire', 'Réserve spéciale', 'Comptes de dépôts à 3%', 'Comptes-courants', 'Comptes d'ordre', 'Bons à échéance', 'Acceptations', 'Récépissé de portefeuille au 31 décembre', 'Dividendes anciens, solde à payer', 'Dividendes, solde 1872', 'Profits et Pertes 1873', 'F. 53.045.458 50'.

Effets en circulation avec l'endossement de la Société. F. 17.808.555 34

LE PRÉSIDENT, L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ. A. MONTESSEUY. F. ROBERT.

FAITS DIVERS

La fameuse lettre des Travailleurs de la Mer, de Victor Hugo, n'est pas un mythe, comme un étrange incident, arrivé à l'« Aquarium » de Brighton, vient de le prouver. Dans ce magnifique établissement se trouve un octopus de la plus belle venue, qui prend ses ébats dans un réservoir spécial. Un acteur, M. Collette, qui paraît avoir appris dans les Indes l'art de charmer les serpents, est en vue d'exercer sa puissance sur l'octopus, qui fit

réellement sorti de sa cachette et le suivre le long de la cuve. Mais au moment où le « charmer » baissa la tête jusqu'à la surface de l'eau, l'animal le saisit par le cou de ses immenses tentacules et l'attira dans le réservoir. Une lutte désespérée s'engagea sous l'eau d'où M. Collette fut retiré avec beaucoup de peine par le directeur de l'« Aquarium » et quelques assistants. Il put néanmoins jouer le même rôle de sir Patrick Lundy dans l'Homme et femme.

La Gazette de Pékin contient un mémoire par lequel le gouverneur de la province de Shantung rapporte l'arrestation de l'assassin du prince Seng-ko-lin-Sin, généralissime des armées chinoises lors de l'expédition anglo-française de 1860. Le prince fut frappé mort au printemps de 1865, pendant une campagne contre les insurgés « fanfani », dans le Shantung. Diverses rumeurs coururent alors sur les causes de sa mort.

L'avis donné par la Gazette, qui attribue maintenant le crime à un insurgé du nom de Tchang-Ling-Yun, ne contribue pas à éclaircir ce que cette mort a eu de mystérieux. Quoi qu'il en soit, celui qui a effectué l'arrestation doit être promu en grade. Par contre, Tchang-Ling-Yun sera — coupé en morceaux — et son cœur offert en holocauste en expiation des péchés de Seng-ko-lin-Sin, dans la salle même des ancêtres de la famille du prince, afin, dit la Gazette, de démontrer la justice des lois de l'empire et de réjoindre les cœurs des peuples.

Voici un fait qui tient du roman et qui s'est passé l'autre soir à Madrid dans les bosquets de la Castillane. Deux jeunes fiancés, séparés par des difficultés de famille, prennent la résolution de se donner la mort. Il est décidé qu'armes chacun d'un revolver ils feront feu l'un sur l'autre à bout portant. Mais au moment de faire feu, la jeune fille prie son amant de la tuer, puis il se suicidera après elle. Celui-ci, avec le courage que seul peut donner la passion poussée à la folie, fait feu sur sa bien-aimée; heureusement la balle glisse sur une côte et ne fait que labourer horriblement le sein.

La jeune fille, se croyant blessée à mort, se jette au coup de son meurtrier et le supplie de vivre pour penser toujours à elle. Lui se débat pour se tuer, la jeune fille pousse des cris lamentables, des gémissements et empêche le suicide du jeune homme. La blessure de la jeune fille n'est pas mortelle; quant à son fiancé, on craint beaucoup pour sa raison.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en deux boîtes, elle n'est plus qu'une seule minute de cuisson. — Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalscière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, flatulences, renvois, vomissements, constipation, diarrhées, dysenteries, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plushow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. Cure No 69, 924. Châteaux de Vauxhuin, près Soissons (Aisne), le 19 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait que depuis deux ans cette malheureuse souffre de douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalscière du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus. CHATELAIN, Comtesse de Gouvaux.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans chaux, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 60; 2 kil., 12 fr. 60. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en toute santé se vendent en boîtes de 4 et 7 tranches. — La Revalscière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans chaux. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou envoies 40 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Ballard et Sabourant, Turin, épicerie, rue Neuve; Dorvault, pharmacie courants; Perret, épicerie, 57, rue Bourbon-Vieille; Varadarand, épicerie, rue de Lyon, 60. Népoly frères, place de Lyon, Verpillieux-Millou, rue de Lyon, 48, Cherblanc, Fayolle-Ferron, Armand, Boissonnet, pharmacie, J. Girard, Durband, E. Roussel, 77, rue de Lyon, à Lyon. — Dr Barry et Co, 25, place Vendôme, Paris.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

autorisée par décret du 8 juillet 1865. Situation au 31 mai 1873

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'ACTIF', 'Espèces en caisse', 'Espèces à la Banque', 'Billets en recette', 'Portefeuille', 'Fonds français', 'Fonds étrangers', 'Ordres de Bourse', 'Avances sur garanties', 'Comptes-courants', 'Comptes d'ordre', 'Frais généraux 1873', 'Actions, versement non appelé', 'F. 53.045.458 50'.

PASSIF

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'Capital', 'Réserve statutaire', 'Réserve spéciale', 'Comptes de dépôts à 3%', 'Comptes-courants', 'Comptes d'ordre', 'Bons à échéance', 'Acceptations', 'Récépissé de portefeuille au 31 décembre', 'Dividendes anciens, solde à payer', 'Dividendes, solde 1872', 'Profits et Pertes 1873', 'F. 53.045.458 50'.

Effets en circulation avec l'endossement de la Société. F. 17.808.555 34

LE PRÉSIDENT, L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ. A. MONTESSEUY. F. ROBERT.

FAITS DIVERS

La fameuse lettre des Travailleurs de la Mer, de Victor Hugo, n'est pas un mythe, comme un étrange incident, arrivé à l'« Aquarium » de Brighton, vient de le prouver. Dans ce magnifique établissement se trouve un octopus de la plus belle venue, qui prend ses ébats dans un réservoir spécial. Un acteur, M. Collette, qui paraît avoir appris dans les Indes l'art de charmer les serpents, est en vue d'exercer sa puissance sur l'octopus, qui fit

réellement sorti de sa cachette et le suivre le long de la cuve. Mais au moment où le « charmer » baissa la tête jusqu'à la surface de l'eau, l'animal le saisit par le cou de ses immenses tentacules et l'attira dans le réservoir. Une lutte désespérée s'engagea sous l'eau d'où M. Collette fut retiré avec beaucoup de peine par le directeur de l'« Aquarium » et quelques assistants. Il put néanmoins jouer le même rôle de sir Patrick Lundy dans l'Homme et femme.

BOURSE DE PARIS DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 6 JUILLET

TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 6 Juin 1873.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Condition publique des Soies de Lyon, mouvement du mois de mai 1873.

LYON, 6 juin 1873. BULLETIN COMMERCIAL.

LYON, 6 juin 1873. BULLETIN COMMERCIAL (continued).

Paris, 5 juin. Le stock en farines dans les entrepôts était au 1er juin de 90,349 quintaux...

Paris, 5 juin. Les issues ont des prix plus calmes et se vendent encore assez facilement...

SPECTACLES DU 7 JUILLET. CONCERTS DE BELLECOUR.

CIRQUE GOTTRELLY, PLACE DES CÉLESTINS. DERNIÈRE SEMAINE.

LES MERVEILLES DU MONDE INVISIBLE. MICROSCOPE.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE du 6 juin.

Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 mai.

Paris-Journal va commencer la publication d'un grand roman d'aventures et de passion contemporaine...

Richard et Piguet. Docteurs-Dentistes.

DOCTEUR MOURGUE dentiste. 15, rue de Lyon, 15.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me SALOMON, avoué à Privas (Ardèche).

VENTE. amiable, sur concession de saisie réelle, pour liquidation judiciaire de commerce, d'une

VASTE FABRIQUE en pleine exploitation, pour le moulinage des soies, située au lieu de Saint-Angé, commune de Coux, sur la rive gauche de la Crouse, sur la rive gauche de la Crouse, sur la rive gauche de la Crouse...

Etude de Me NÉRARD, avoué à Lyon, rue de la Pêcherie, n° 14.

VENTE après décès, en bloc et en un seul lot, en l'étude de Me Perrin, notaire à Lyon, d'un

Etude de Me DURAND, huissier, rue Saint-Comte, 11, à Lyon.

Le samedi sept juin huit cent soixante-treize, il sera vendu, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, Pendule, chaises, fauteuil, guéridon, glace, bureau, tables, batterie de cuisine, etc., etc., le tout environ quatre-vingt un aros cinquante-un centiares.

Etude de Me NÉRARD, avoué à Lyon, rue de la Pêcherie, n° 14.

VENTE après décès, en bloc et en un seul lot, en l'étude de Me Perrin, notaire à Lyon, d'un

FONDS D'ÉPICERIE et débit de boissons sis à Lyon, rue des Augustins, 1, y compris marchandises, agencements et achalandages, avec su broyage au bail des lieux.

Madame Pierrette-Pauline Martin, veuve de M. Elie Ponsard, marchand d'épicerie demeurant à Lyon, rue de la Bourse, 53, en sa qualité de tutrice légitime de Joseph Ponsard, son enfant mineur, demeurant à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 89, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 89, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 89.

Mademoiselle Annette Ponsard, célibataire, majeure, propriétaire, demeurant à Cessieu (Isère), tant en son nom personnel que comme subrogé-tuteur dudit mineur Joseph Ponsard, rendue par M. le président du

tribunal civil de Lyon, au date du vingt-trois mai mil huit cent soixante-treize, enregistré.

Ladite vente comprendra un fonds d'épicerie et débit de boissons, sis à Lyon, rue des Augustins, 1, avec les marchandises, les agencements, la clientèle, l'achalandage et enfin la subrogation au bail des lieux, le tout dépendant de la communauté d'acquêts ayant existé entre la dame veuve Ponsard poursuivante et son mari et la succession de ce dernier.

Madame Pierrette-Pauline Martin, veuve de M. Elie Ponsard, marchand d'épicerie demeurant à Lyon, rue de la Bourse, 53, en sa qualité de tutrice légitime de Joseph Ponsard, son enfant mineur, demeurant à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 89, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 89, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 89.

Mademoiselle Annette Ponsard, célibataire, majeure, propriétaire, demeurant à Cessieu (Isère), tant en son nom personnel que comme subrogé-tuteur dudit mineur Joseph Ponsard, rendue par M. le président du

Liquidation de commerce et des biens du sieur Achille SAVY, entrepreneur à Lyon, rue Royale, numéro 4, et à Paris, rue Pascal, numéro 59.

Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, du huit mai dernier, monsieur André Grizard-Delaron, expert-teneur de livres à Lyon, rue Puits-Gallot, numéro 15, a été nommé liquidateur judiciaire du commerce et des biens dudit sieur Savy, et monsieur Mauverny, membre de ce tribunal, a été délégué pour surveiller les opérations de cette liquidation.

En conséquence, messieurs les créanciers sont invités à déposer immédiatement entre les mains de monsieur Grizard-Delaron, liquidateur, les titres constitutifs de leurs créances, et la simple copie de ces titres, si ce ne sont ni des comptes ni des factures, mais, dans ce dernier cas, les titres originaux devront être produits pour qu'ils puissent être collationnés avec la copie déposée. Lyon, le quatre juin mil huit cent soixante-treize.

UN ALSACIEN d'âge mûr, demande une place de concierge. - Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

Étude de Me MITIFFIOT DE BÉLAIR, notaire à Lyon, place de la Comédie, 27.

A LOUER de suite ou à rendre meublé de 10 à 15 pièces, au centre de la ville.

CHATEAU DE GIÈRES entre Grenoble et Uriage, les bords avec ses dépendances, huit hectares dont cinq clos de murs. S'adresser audit Me Mitiffiot de Bélaire.

UN JEUNE COMPTABLE de Mulhouse, pouvant faire la correspondance allemande, désire se placer à Lyon.

DÉPURATIF DU SANG. Le sirop concentré de Salsepareille QUÉZ guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les Acariés des humeurs, Vices du sang, etc.

UN ALSACIEN âgé de 28 ans, connaissant les deux langues et muni de meilleurs certificats, demande à être placé soit comme employé, soit comme voyageur.

PHILLES ET LOTIONS ANTI-NÉURALGIQUES De BARNOD, pharmacien 3, rue de Lyon, 3.

EAU TONIQUE. ANTI-NEURALGIQUE. DUCHEMINNE aîné, chimiste, ROUEN. Active la poussée des cheveux. Empêche leur décoloration.

BOURSE DE PARIS - Jeudi 5 Juin (de midi à 3 h. 1/2).

BOURSE DE LYON - Vendredi 6 Juin (de 11 h. à midi 1/2).

BULLETIN FINANCIER. Lyon, 6 juin. Le marché semble demander un peu de répit et de repos. Il comprend qu'il ne peut pas poursuivre le mouvement de hausse, jour après jour, faute de contre-parties suffisantes...

Or, 5 0/0. Londres, 25 1/2 à 25 58 1/2. Berlin, 373 1/2 à 373 3/4. Vienne, 222 à 224. Suisse, 1/8 à 1/2 0/0 prime. Italie, 11 à 11 1/2 0/0 perte. Barcelone, 505 à 510.